

## Le fonctionnement syntaxico-sémantique de la négation en français

Sanja Grahek

Faculté des Lettres, Zagreb

L'analyse du fonctionnement de la négation en français nous permet de construire ce que l'on pourrait nommer le cadre descriptif où se placent l'interprétation des effets de sens produits par l'insertion de certaines classes syntaxico-sémantiques de mots dans les phrases négatives et l'explication des contraintes régissant leur emploi dans celles-ci. Dans le présent travail, l'auteur se propose d'en établir les fondements en présentant, dans leur ensemble, les oppositions linguistiques relatives à l'incidence de la négation, d'une part, et celles qui ont trait à sa valeur (distinctive ou formelle), de l'autre.

Dans un nombre non négligeable de cas, le sémantisme des mots français (et nous entendons par là la réalisation des effets de sens susceptibles de découler de leur valeur en langue), ainsi que les contraintes sur leur emploi, dépendent de certains traits du fonctionnement syntaxico-sémantique de la négation. Ainsi, pour ne citer que des exemples notoires, les effets de sens produits par l'insertion dans la phrase des pronoms et des adverbes dits forclusifs dépendent-ils de la valeur (formelle ou distinctive) de la négation, alors que les contraintes régissant l'emploi des articles indéfini et partitif et de certaines classes d'adverbes de temps (tels que *déjà*, *encore*, *toujours*, etc.) dépendent de son lieu d'incidence. C'est pourquoi il nous paraît utile d'esquisser ce que l'on pourrait nommer le cadre descriptif fourni par l'analyse du fonctionnement syntaxico-sémantique de la négation, c'est-à-dire de présenter dans leur ensemble les oppositions relatives à la négation pertinentes pour l'interprétation des phrases où ces classes de mots apparaissent.

Toutes ces oppositions peuvent, nous semble-t-il, être réparties en deux grands groupes: celles qui ont trait à l'incidence (la portée) de la négation et celles qui ont trait à sa valeur (formelle ou distinctive).

Penchons-nous tout d'abord sur les oppositions relevant du plan de l'incidence de la négation.<sup>1</sup>

Nous croyons pouvoir affirmer que la plupart des grammairiens et des chercheurs se réfèrent, explicitement ou implicitement, à la double distinction entre négation polémique et négation descriptive, d'une part, et entre négation totale et négation partielle de l'autre.

La **négation polémique** (également nommée **métalinguistique** ou **modale**) et la **négation descriptive** (ou **propositionnelle**) s'opposent par la nature de l'acte illocutoire accompli lors de la production de l'énoncé: négation d'une proposition affirmative et assertion d'une proposition négative, respectivement.

Ainsi, *Il n'est pas heureux* peut s'entendre soit comme "Ce n'est pas le cas (il est faux) qu'il est heureux" (réfutation de l'énoncé affirmatif correspondant), soit comme "C'est le cas qu'il n'est pas heureux" (la négation n'a pas une valeur réplivative).

A ce propos, il convient de noter que certains linguistes posent en principe que toute négation, indépendamment de son caractère polémique ou bien descriptif, présuppose une affirmation antérieure, explicite ou implicite.<sup>2</sup> Pour notre part, nous admettrons bien que ce que l'on pourrait nommer la caractérisation des choses (au sens large) se fait plutôt au moyen de la prédication affirmative qu'au moyen de la prédication négative, et cela pour des raisons évidentes. Mais on aurait du mal à en déduire l'idée que toute négation s'applique à une affirmation, idée qui risque de faire basculer le fondement même de l'opposition entre la négation polémique et la négation descriptive en impliquant, en fait, que toute négation est en quelque sorte de caractère polémique. En effet, bien qu'il soit assez difficile d'imaginer qu'en voulant décrire la neige à une personne qui ne l'a jamais vue nous commençons notre discours par, disons, "Je vais te dire comment est la neige. Elle n'est pas noire...", on peut très bien concevoir que quelqu'un commence son discours en disant, par exemple, "Je vais te raconter l'histoire de mon cousin. Il n'a jamais été heureux, car depuis sa plus tendre enfance..." sans qu'une affirmation quelconque soit présupposée (à moins qu'on n'aille jusqu'à dire que l'idée que l'homme est en principe heureux est présupposée par tout locuteur). En d'autres termes, en plus du critère de la nature de l'acte illocutoire accompli lors de la production de l'énoncé, on pourrait introduire encore un critère de délimitation de la négation polémique et de la négation descriptive: à la différence de la

<sup>1</sup> L'exposé que nous ferons de ce premier groupe d'oppositions s'appuie essentiellement sur P. Attal (1984), O. Ducrot (1972, pp. 25-67), O. Ducrot et Tz. Todorov (1972, pp. 389-397), J. Lyons (1977, pp. 768-777) et M. Wilmet (1998, pp. 514-525).

<sup>2</sup> Cf., par exemple, M. Wilmet (1998, p. 515), qui en veut pour preuve l'argument suivant: "Imaginez un homme politique en campagne, qui loue jour après jour une page de quotidien et y publie la photo de son adversaire, M.X., légendée (...) "M.X. n'est pas incompetent"... Sur le fond, aucune calomnie. Comment réagiront néanmoins M.X. et les commissions d'éthique?"

première, la seconde ne présuppose pas nécessairement une affirmation antérieure correspondante.

D'autre part, il y a des linguistes qui admettent implicitement le principe que toute négation se rapporte à une affirmation et se situent sur le plan pragmatique pour fonder l'opposition sous examen sur une distinction relevant du domaine de la valeur argumentative des énoncés: à la différence de la négation descriptive, qui aurait une valeur contre-argumentative, la négation polémique aurait, elle, la valeur d'un simple rejet de l'énoncé antérieur:<sup>3</sup> par exemple, si à *Il pleut* on réplique par *Il ne pleut pas*, on aura donné à la phrase une valeur contre-argumentative, alors que si l'on y réplique par *Il ne pleut pas, c'est un déluge*, on lui aura donné la valeur d'un simple rejet.

Nous appuyant sur exactement les mêmes arguments que ceux avancés ci-dessus contre la thèse selon laquelle toute négation s'applique à une affirmation antérieure, nous dirons que la distinction pragmatique entre la négation contre-argumentative et la négation-simple rejet est à retenir, mais dans le cadre de la négation polémique même. A nos yeux, dans les dialogues tels que les suivants, la phrase négative figurant dans (a) correspondrait à une négation descriptive, celle qui figure dans (b) à une négation polémique contre-argumentative, alors que celle que l'on trouve dans (c) illustrerait le cas d'une négation polémique-simple rejet:

- (a) – *Tu la trouves belle?*  
– *Elle n'est pas belle.*
- (b) – *Comment la trouves-tu?*  
– *Très belle.*  
– *Elle n'est pas belle, mais elle a du charme.*
- (c) – *Comment la trouves-tu?*  
– *Très belle.*  
– *Elle n'est pas belle, mon vieux, elle est extraordinaire!*

Et nous pourrions décrire alors l'opposition entre la négation polémique contre-argumentative et la négation polémique-simple rejet en disant qu'elle se caractérisent par, respectivement, l'absence ou la présence d'un énoncé dans lequel au syntagme nié du premier énoncé s'oppose un autre syntagme **de même fonction et allant dans le sens de l'énoncé positif contesté**.

---

<sup>3</sup> L'hypothèse en question est développée par P. Attal (1984), qui part de l'idée que la négation est une forme très nette de contre-argumentation (c'est pourquoi, affirme-t-il, *Il ne pleut pas* sera spontanément interprété comme "Il fait sec" ou même "Il fait beau" et n'ouvre pas sur le néant) tout en restant fondamentalement "un acte de rejet, d'opposition pure et simple. Le sujet parlant peut, en quelque sorte neutraliser les effets de la contre-argumentation, en restant équivoque ou, plus clairement, en ajoutant un appendice à l'énoncé négatif." (p. 8)

La deuxième opposition relative à la portée de la négation dont les linguistes font grand cas est l'opposition entre la **négation totale** et la **négation partielle**, qui diffèrent par leur base d'incidence: la phrase entière et un constituant de la phrase, respectivement.

Ainsi, *Tous mes amis ne sont pas heureux* sera interprété comme "Certains de mes amis ne sont pas heureux" (ce n'est pas le cas que tous sont heureux) en tant que négation de phrase, et comme "Aucun de mes amis n'est heureux" (c'est le cas que tous ne sont pas heureux) en tant que négation du prédicat.

La nuance qui sépare la négation totale et la négation du prédicat est dans un grand nombre de cas difficile à saisir.<sup>4</sup> Les linguistes précisent parfois qu'elles expriment respectivement le contradictoire et le contraire de ce qu'exprime la phrase affirmative correspondante: *Il n'est pas heureux*, par exemple, sera entendu comme "C'est le cas qu'il n'est pas heureux" en tant que négation de phrase (*être heureux* et *ne pas être heureux* étant contradictoires), et comme "Il est malheureux" en tant que négation du prédicat (*être heureux* et *être malheureux* étant contraires).

Avant de continuer notre exposé des opposition mentionnées ci-dessus, il nous importe d'éclaircir une question. Dans la plupart des manuels de grammaire du français, les termes de négation totale et de négation partielle, s'ils y apparaissent, s'emploient tout autrement: pour désigner, respectivement, la négation du prédicat et celle des autres constituants de la phrase. Dans cette perspective, *Il n'est pas heureux* représente une négation totale, alors que *Personne n'est heureux* ou *Il n'est jamais heureux*, par exemple, représentent des négations partielles, car, nous dit-on, c'est respectivement le sujet et le complément circonstanciel de la phrase qui y sont niés.

Bien que dans un certain sens utile du point de vue pédagogique et quoique certainement très commode pour l'étude descriptive des phrases négatives en français, cette distinction ne nous paraît guère pertinente pour l'étude des effets de sens dont la réalisation dépend du fonctionnement syntaxico-sémantique de la négation au sens fort.<sup>5</sup> Tout d'abord, elle se situe non pas au niveau syntaxique, mais au niveau des choix lexicaux (choix du forclusif) et, qui plus est, bien que présentée comme telle, elle n'a en fait pas trait à la portée de la négation en tant qu'acte illocutoire accompli lors de la production de l'énoncé. Nous en voulons pour preuve l'argument suivant: s'il n'était pas de la sorte, c'est-à-dire si la négation changeait automatiquement de lieu d'incidence dans les phrases contenant un forclusif autre que *pas*, la substitution des articles indéfini et partitif par la préposition *de*, obligatoire dans la négation totale, ne s'y

<sup>4</sup> "Le labyrinthe des négations totales et des négations partielle (...) est pain béni pour la pragma-sémantique", comme le dit M. Wilmet (1998, p. 515).

<sup>5</sup> A ce propos, nous ferons remarquer qu'à la différence de la distinction entre interrogation totale et interrogation partielle, la distinction entre négation totale et négation partielle (au sens des grammairiens), dont nous mettons en doute le bien-fondé, ne trouve pas place dans tous les manuels de grammaire.

opérerait jamais. Mais cela n'est pas le cas: on trouve non pas seulement des phrases comme *Il n'a pas d'argent*, mais tout aussi bien des phrases comme *Il n'a jamais d'argent*, *Il n'a plus d'argent*, *Personne n'a d'argent*, etc. En d'autres termes, tout comme la phrase *Il n'est pas heureux*, la phrase *Il n'est jamais heureux*, par exemple, est susceptible de deux interprétations: "Ce n'est jamais le cas qu'il est heureux" (négation totale ou négation de phrase), d'une part, et "C'est le cas qu'il n'est jamais heureux" (négation partielle ou négation du prédicat), de l'autre. Distinguer ces deux interprétations peut paraître futile. A première vue, en dernière analyse elle s'équivalent sémantiquement. Toutefois, il n'en est pas ainsi, et nous en voulons à nouveau pour preuve l'alternance article (indéfini ou partitif)/ préposition *de* dans les phrases négatives. L'acceptabilité tout aussi bien de *Il n'a jamais de l'argent* que de *Il n'a jamais d'argent* démontre que le prédicat lui-même (*avoir de l'argent*) peut se trouver hors du champ de la négation et que le locuteur en est en quelque sorte conscient s'il ne substitue pas *de* à l'article dans la première phrase. En effet, seule l'interprétation "Ce n'est jamais le cas qu'il a de l'argent" rend compte de l'acceptabilité de la phrase en question.

Nous considérons, pour notre part, que l'opposition entre les phrases négatives contenant le forclusif *pas* et les phrases négatives contenant un forclusif autre que *pas* ne repose pas sur une différence ayant trait à l'incidence de la négation, mais sur une différence relative au degré de complexité de leur structure logique: étant donné que le forclusif *pas* ne véhicule que le sens "prédication négative", la proposition (au sens logique) sous-tendant la phrase a nécessairement une structure logique simple (ce n'est que *Il parle sans cesse de ses problèmes avec tous ses amis* que l'on peut nier par *Il ne parle pas sans cesse de ses problèmes avec tous ses amis*); d'autre part, les forclusifs autres que *pas* véhiculent des contenus beaucoup plus fortement particularisés, de sorte que la proposition sous-tendant la phrase a nécessairement une structure, logique complexe (ce n'est pas nécessairement *Il ne parle jamais de ses problèmes avec tous ses amis* qui renvoie à *Il parle sans cesse de ses problèmes avec tous ses amis*, qui peut être tout aussi bien nié par, disons, *Il ne parle sans cesse de ses problèmes avec aucun de ses amis* ou par *Il ne parle jamais de ses problèmes avec aucun de ses amis*).

\*

Revenons, à présent, aux oppositions relatives à l'incidence de la négation retenues jusqu'ici.

La négation polémique, quelle que soit sa valeur pragmatique (celle de contre-argumentation ou celle de simple rejet), est toujours une négation totale, l'inverse n'étant pas vrai. La négation descriptive peut, en revanche, être totale (assertion portant sur la négation du lien sujet-prédicat) ou bien partielle (assertion portant sur l'attribution au sujet d'un prédicat négatif).

La négation dite polémique porte sur une affirmation antérieure, la négation dite totale recouvre la phrase dans son entier, et la négation partielle a pour base

d'incidence un constituant de la phrase (le prédicat).<sup>6</sup> L'opposition entre les trois n'est ordinairement pas syntaxiquement marquée. En d'autres termes, le changement d'incidence n'entraîne pas nécessairement des conséquences syntaxiques.

Sur ces deux points on pourrait objecter que nous avons établi la distinction entre deux types de négation polémique sur une différence du moins partiellement d'ordre syntaxique (la présence, dans le cas de la négation polémique à valeur de simple rejet, d'un énoncé où au syntagme nié du premier énoncé s'oppose un autre syntagme de même fonction), et cela de telle nature qu'elle implique, en plus, que la négation polémique n'est pas toujours une négation totale. En effet, on pourrait affirmer que la présence de l'énoncé-appendice prouve bien que la base d'incidence de la négation dans le premier énoncé est le prédicat même et non pas la phrase entière: si à *Elle est belle* on réplique par *Elle n'est pas belle, elle est extraordinaire*, cela ne prouve-t-il pas que c'est le prédicat (*être belle*) et non pas la phrase entière (*elle est belle*) qui se trouve dans le champ de la négation? Mais il n'en est pas vraiment ainsi, puisque l'énoncé-appendice est sujet à une contrainte d'ordre sémantique: il doit aller dans le sens de l'énoncé positif contesté, ce qui veut dire qu'il ne peut jamais introduire un terme contraire à celui figurant dans le premier énoncé (si à *Elle est belle* on réplique par *Elle n'est pas belle, elle est laide* la négation cesse d'être un simple rejet et devient contre-argumentative, l'énoncé appendice n'ajoutant rien, dans ce cas, à l'information apportée par le premier énoncé). Il en découle que dans *Elle n'est pas belle, elle est extraordinaire* le premier énoncé ne peut être interprété comme "Elle est laide" (interprétation typique, avons-nous vu, de la négation partielle), mais seulement comme "C'est le cas qu'elle n'est pas belle" (typique de la négation totale, qui, à la différence de la négation partielle, présuppose non pas le contraire, mais le contradictoire de ce qu'asserte la phrase affirmative correspondante).

\*

Les principaux types de négation que l'on peut distinguer à partir du critère de l'incidence ne sont donc ordinairement pas syntaxiquement opposés. Dans certains cas, toutefois, l'ordre des constituants dans la phrase négative a une valeur fonctionnelle: les termes suivant la marque de la négation (*pas*) sont habituellement compris comme entrant dans le champ de la négation. Ainsi *ne... souvent pas P* indique ordinairement l'incidence de *souvent* sur la forme négative (*Il n'est souvent pas heureux* s'interprète d'habitude comme "C'est souvent le cas qu'il n'est pas heureux"), alors que *ne... pas*

---

<sup>6</sup> En vue d'éviter la confusion terminologique on pourrait éventuellement substituer aux termes de négation totale et de négation partielle (au sens des linguistes) ceux, respectivement, de négation de phrase et de négation de prédicat, les deux premiers termes restant entendus au sens où ils sont parfois employés dans les manuels de grammaire, c'est-à-dire comme représentatifs d'une opposition relevant non pas du niveau syntactico-sémantique, mais du niveau lexical (choix du forclusif).

*souvent* *P* marque ordinairement l'inclusion de *souvent* dans le champ de la négation (*Il n'est pas souvent heureux* est d'habitude entendu comme "Ce n'est pas le cas qu'il est souvent heureux"). Cependant, comme seuls les circonstants sont susceptibles d'être déplacés de la sorte, force est de conclure que l'ordre des constituants peut servir à opposer la négation totale et la négation partielle, mais non pas la négation descriptive et la négation polémique, la base d'incidence de cette dernière étant une affirmation antérieure. Toutefois, bien qu'il ne trouve pas d'expression au niveau syntaxique, le caractère polémique de la négation peut être marqué au niveau prosodique, par la modification de la courbe intonative habituelle.

Nous touchons là à une question fort intéressante qui, à notre connaissance, n'a pas attiré l'attention des linguistes.

Que ce que l'on pourrait nommer la substitution de la syntaxe (des procédés syntaxiques) par l'intonation (par les procédés prosodiques) sur le plan de l'expression des modalités et des formes de la phrase française soit dans certains cas possible et dans d'autres exclu est un fait notoire. Mais le phénomène lui-même reste à expliquer. En d'autres termes, il ne suffit pas de préciser les cas où la substitution de la syntaxe par l'intonation peut se faire, il faut encore expliquer ce qui la rend possible dans ces cas-là et l'entrave dans les autres, c'est-à-dire expliquer sur quoi elle se fonde.

Dans un travail antérieur, nous nous étions posé cette question à propos de la transformation interrogative. Afin d'y répondre, nous avons tout d'abord rejeté l'idée largement répandue selon laquelle l'intonation constitue une marque de la modalité de phrase au même titre que les facteurs syntaxiques, sa valeur distinctive ou bien redondante dépendant, respectivement, de l'absence ou de la présence de ces derniers dans la phrase.<sup>7</sup> Et nous avons ensuite avancé l'hypothèse suivante sur la fonction modale de l'intonation.<sup>8</sup>

La fonction modale de l'intonation peut être décrite d'une manière uniforme, c'est-à-dire sans référence à son caractère distinctif ou bien redondant. Lorsque la modalité de phrase est syntaxiquement marquée, l'intonation réalisée dans un acte de communication donné nous signale que la forme syntaxique de la phrase est à interpréter comme on s'y attend: ainsi l'intonation fonctionne de la phrase déclarative nous suggère-t-elle d'interpréter la forme syntaxique de, par exemple, *Il est heureux* comme représentative de la modalité déclarative. Dans le cas inverse, c'est-à-dire en l'absence de marques syntaxiques de la modalité, l'intonation fonctionne exactement de la même manière; là aussi elle nous signale comment interpréter la forme syntaxique de la phrase, en nous suggérant de la réinterpréter, de ne pas l'interpréter comme on s'y

<sup>7</sup> Cf., par exemple, P. Le Goffic (1993, p. 93), où l'intonation est présentée comme un des trois facteurs nécessairement présents dans l'expression de la modalité de phrase, au même titre que le mode verbal et l'ordre sujet-verbe.

<sup>8</sup> Les trois alinéas qui suivent résument nos thèses sur la fonction modale de l'intonation telles qu'elles ont été développées en détail dans S. Grahek (1974).

attend; d'interpréter la forme syntaxique de, par exemple, *Il n'est pas heureux?* de la même manière que la forme syntaxique à laquelle l'intonation réalisée, typique de la phrase interrogative est ordinairement rattachée, c'est-à-dire comme représentative de la modalité interrogative.

Un des arguments majeurs en faveur de cette conception de la fonction modale de l'intonation est le fait que celle-ci n'assure, à elle seule, l'expression de la modalité que dans un nombre très restreint de cas.<sup>9</sup> Par exemple, les phrase à forme syntaxique déclarative peuvent fonctionner comme interrogatives ou exclamatives, mais l'inverse n'est pas vrai. Si l'intonation participait vraiment à l'expression de la modalité **au même titre** que les procédés syntaxiques, ces restrictions n'existeraient pas ou, tout du moins, on ne pourrait pas en rendre compte. Il en découle que l'intonation est une marque du changement de la modalité de phrase, mais non pas le facteur qui le rend possible: elle nous signale que la réinterprétation modale de la forme syntaxique est à effectuer, mais l'acte même de réinterprétation ne peut s'opérer que si la phrase visée a une forme syntaxique à modalité variable. L'intonation n'est donc pas distinctive dans certains cas et redondante dans d'autres, mais fonctionne bel et bien d'une manière unique: en l'absence d'autres marques de la modalité, elle sert non pas à distinguer des phrases syntaxiquement égales et modalement contrastées, mais à mettre en oeuvre l'expérience que nous avons du fait de l'existence dans la langue de formes syntaxiques à valeur modale variable.<sup>10</sup> Et comme cette vue écarte l'idée selon laquelle l'intonation, à elle seule, rend compte du fait qu'une phrase à forme syntaxique déclarative puisse devenir porteuse d'une autre modalité, nous proposons, prenant pour exemple la transformation interrogative, l'analyse suivante de ce phénomène:

C'est par la relation logique qui existe entre une classe bien déterminée de questions – les questions totales – et la proposition (au sens logique) à laquelle elles se rapportent que s'explique le phénomène en question. Les phrases déclaratives fonctionnant comme interrogatives dans un acte de communication donné représentent, sans exception, des questions totales, c'est-à-dire des questions qui portent sur une proposition dans son ensemble et par l'emploi desquelles on cherche à

<sup>9</sup> Les deux autres étant le fait même qu'elle en est une marque constante et le fait, confirmé par les expériences (telles que celles décrites dans Z.S. Bond, 1972), que ce sont les unités prosodiques et non pas les unités syntaxiques qui sont primaires dans la perception du langage.

<sup>10</sup> En d'autres termes, l'intonation est bien l'analogue de la syntaxe au niveau du discours, où elle exprime la modalité au même titre que les facteurs syntaxiques. Au niveau de la langue, en revanche, il ne s'agit pas là de facteurs automatiquement interchangeables: les formes syntaxiques sont toujours opérationnelles en tant que marques de la modalité car leur fonction est définie par leur place dans le système linguistique (par leurs rapports mutuels), alors que la fonction de l'intonation, qui ne constitue une marque de la modalité que dans un acte de communication donné, n'est pas, à ce niveau, définie par les rapports des courbes mélodiques dans le système linguistique, mais dépend des rapports de substituabilité des formes syntaxiques dans celui-ci.

déterminer si celle-ci est vraie ou fausse. Leur analyse fait apparaître qu'elles renvoient toujours à une et seulement une proposition, à celle-là même qui sous-tend la phrase déclarative à partir de laquelle l'interrogative est obtenue par transformation.<sup>11</sup> Les questions dites partielles ne se prêtent pas, elles, à cette analyse: on ne peut construire une et seulement une proposition à laquelle elles renverraient. Cela veut dire que les questions partielles, à la différence des questions totales, ont une structure logique complexe. Et c'est la structure logique simple des questions totales qui rend possible l'emploi interrogatif des phrases à syntaxe déclarative dans un acte de communication donné. En effet, comme toute question totale est une transformation simple de la proposition à laquelle elle renvoie, et comme la réponse à la question a pour seule fonction d'indiquer si cette proposition est vraie ou fausse, les marques linguistiques de l'interrogation n'y sont pas porteuses d'un contenu sémantique fortement particularisé, ce qui rend celui-ci facilement remplaçable par l'intonation. Autrement dit, le contenu véhiculé par la formule *est-ce-que* ou par l'inversion de l'ordre sujet – verbe n'est pas aussi spécifique que celui des mots interrogatifs apparaissant dans les questions partielles, et l'on pourrait dire qu'il se réduit en presque parfaite correspondance au contenu véhiculé par la courbe mélodique interrogative.<sup>12</sup>

\*

Revenons, à présent, à la négation.

Nous considérons que le fait que l'emploi polémique de la négation ne soit assuré que par l'intonation vient appuyer l'hypothèse à laquelle conduit l'argumentation présentée ci-dessus, à savoir que la substitution de la syntaxe par l'intonation n'est possible que dans les cas où ce qui est substitué n'a pas une structure logique complexe. En effet, comme toutes les phrases négatives employées polémiquement dans un acte de communication donné représentent des négations totales ("Ce n'est pas le cas que P"), elles renvoient, elles aussi, toujours à une et seulement une proposition: à la proposition même qui sous-tend la phrase affirmative à partir de laquelle la négative est obtenue par transformation, et que tout locuteur qui a compris le sens de la négation tient pour l'objet de la réfutation. C'est donc la structure logique simple des négations totales qui rend possible la substitution de la syntaxe par l'intonation dans l'emploi polémique des phrases négatives.

L'analyse des phrases négatives à structure logique complexe fournit un argument de plus en faveur de notre hypothèse:

En principe ces phrases ne se prêtent pas à l'emploi polémique. Un énoncé tel que *Personne n'est jamais heureux* sera normalement compris comme une négation de-

<sup>11</sup> Lorsque nous disons qu'une question renvoie à une proposition, nous entendons par là que tout locuteur qui a compris la question sous-entend que par sa réponse il affirme ou nie cette proposition.

<sup>12</sup> Pour les détails de l'argumentation, v. S. Grahek (1974, pp. 79-83).

scriptive, comme l’assertion d’une proposition négative. Ainsi sera-t-il entendu comme “C’est le cas que personne n’est jamais heureux” dans le dialogue suivant:

– *Max n’est pas heureux, tu sais.*

– *Oh, écoute, au fond, personne n’est jamais heureux.*

Et pour qu’il puisse être entendu au sens polémique, comme la négation d’une proposition positive (“Ce n’est pas le cas que personne n’est jamais heureux”), il est nécessaire de lui conférer la modalité interrogative, plus précisément d’en faire une question totale, comme, par exemple, dans le dialogue suivant:

– *Max n’est pas heureux, tu sais.*

– *Oh, écoute, au fond, personne n’est jamais heureux.*

– *Personne n’est jamais heureux? Tu exagères, mon vieux.*

où, par l’emploi de *Personne n’est jamais heureux?*, le locuteur s’oppose en fait à la négation de la proposition *Quelqu’un (au moins) est parfois (au moins) heureux* à laquelle renvoie l’énoncé *Oh, écoute, au fond, personne n’est jamais heureux*, puisqu’il la met en question (“Si je comprends bien, tu affirmes qu’il ne peut être vrai que quelqu’un (au moins) soit parfois (au moins) heureux, et je m’y oppose en te demandant s’il est vrai que cela puisse être affirmé”). Et cela revient à dire que seule la construction d’une proposition à structure logique simple (et telles sont, avons-nous vu, celles qui sous-tendent les questions totales) assure l’emploi polémique d’une phrase négative à structure logique complexe.<sup>13</sup>

\*

La dernière opposition que nous tenons pour pertinente dans l’étude des phénomènes sémantiques dont l’analyse peut dépendre de l’incidence de la négation est justement celle qui résulte de la combinaison de la forme négative avec la modalité interrogative. A notre connaissance, elle n’a pas été enregistrée dans les travaux linguistiques portant sur les formes et les modalités de la phrase française.

Les interronégatives sont ordinairement présentées comme s’opposant sémantiquement aux interrogatives à la forme positive en ce qu’elles anticipent sur la réponse (ce sont, nous dit-on, des “questions rhétoriques”). Ainsi, à la différence de *Max est-il heureux?*, qui ne nous dit rien sur les attentes du locuteur, *Max n’est-il pas heureux?* laisserait entendre que celui-ci s’attend à une réponse positive. Certains linguistes considèrent toutefois que les interronégatives sont, elles aussi, neutres quant à l’information apportée sur les attentes du locuteur, et situent la différence entre les in-

<sup>13</sup> Le fait que la même analyse puisse s’appliquer à la négation totale, comme, par exemple, dans la réplique *Max n’est pas heureux? Tu exagères, mon vieux*, n’invalide en rien notre argumentation, qui ne vise qu’à préciser les conditions de l’emploi polémique des négatives à structure logique complexe, les négations totales étant, elles, susceptibles de l’emploi polémique indépendamment de leur réalisation.

terrogatives à la forme positive et les interronégatives non pas sur le plan des présupposés sémantiques, mais sur le plan de la modalité de phrase: en posant une question à la forme négative, le locuteur, affirmant-ils, suggère qu'il est conduit à supposer que ce qu'il croyait (à savoir que *Max est heureux*) n'est pas vrai, et que c'est cette proposition négative (*Max n'est pas heureux*) qu'il remet en question au moment de l'énonciation.<sup>14</sup>

Il ne nous paraît pas nécessaire d'opter pour une de ces deux interprétations, tout simplement parce que nous croyons pouvoir affirmer l'existence de **deux classes différentes d'interro-négatives** en français:<sup>15</sup>

Elles s'opposent tout aussi bien syntaxiquement que sémantiquement. A une différence de construction, qui peut être décrite en termes de présence ou d'absence de marques syntaxiques de l'interrogation, correspond une différence d'ordre sémantique, qui peut être décrite en termes d'incidence. Dans:

(1) *N'est-elle pas timide?*

où l'ordre changé des constituants de la phrase (l'inversion du sujet) marque l'interrogation, la négation est incidente à l'interrogation. On nie qu'il faille poser la question (qu'il soit pertinent de se demander si elle est timide), d'où l'effet de sens "Qu'elle soit timide n'est-il pas vrai?". Les phrases de ce genre se prêtent donc à l'interprétation habituelle des interrogatives: ce sont des "questions rhétoriques", qui anticipent sur la réponse en véhiculant un présupposé positif. En revanche, dans:

(2) *Elle n'est pas timide?*

où l'ordre régulier des constituants de la phrase est conservé, l'interrogation n'étant marquée que par l'intonation, l'interrogation porte sur la négation. On demande s'il est vrai qu'elle n'est pas timide, d'où l'effet de sens "Qu'elle ne soit pas timide est-il vrai?". Les phrases de ce genre sont conformes à l'interprétation moins répandue des interrogatives: ce ne sont pas des "questions rhétoriques", mais des questions au sens propre, qui s'appliquent à une proposition négative sans préjuger de la réponse, sans véhiculer de présupposés (positifs ou négatifs).

\*

Penchons-nous, à présent, sur les oppositions relatives à la valeur (formelle ou distinctive) de la négation.

<sup>14</sup> On trouve la première interprétation des interronégatives dans la plupart des manuels de grammaire française. Pour la deuxième, v., par exemple, J. Lyons (1977, p. 765).

<sup>15</sup> L'alinéa qui suit intègre une partie du contenu de S. Grahek (1982), dont il résume les pages 123-124. Les arguments syntaxiques (l'ordre des mots en tant qu'indicateur du rapport modifieur-modifié) et sémantiques (acceptabilité des expressions polarisées dans la phrase) en faveur de la distinction que nous proposons sont présentés dans la suite de ce travail (pp.124-126).

*Il n'est pas heureux* s'oppose à *Il est heureux* tout aussi bien sémantiquement que syntaxiquement: la marque de la négation est présente dans la phrase et y a une fonction distinctive. Il y a, cependant, des phrases où la marque de la négation, bien que présente, n'a pas de fonction distinctive, de même qu'il y a des phrases qui, bien qu'exprimée à la forme positive, véhiculent un sens négatif. Nous les nommerons, respectivement, **contextes formellement négatifs** et **contextes formellement positifs**, en rappelant, en outre le fait qu'un contexte formellement négatif est souvent obtenu par la négation d'un contexte formellement positif: la double négation efface la négation.

Ainsi les phrases contenant *ne* explétif sont-elles des contextes formellement négatifs, tandis que les interrogatives totales constituent des contextes formellement positifs. Sous l'interprétation habituelle, niées, ces dernières se transforment en contextes formellement négatifs:

*N'est-il pas heureux?* (opposé à *Est-il heureux?*)

*Je me demande s'il n'est pas malade* (opposé à *Je me demande s'il est malade*)

Sur ce point, nous tenons à souligner que notre analyse des interronégatives sans inversion implique que celles-ci ne constituent ni des contextes formellement négatifs ni des contextes formellement positifs, qu'elles restent en dehors de cette opposition: elles ne peuvent, en effet, être interprétées comme étant, sémantiquement, le produit d'une double négation puisqu'il ne s'agit pas, dans leur cas, de l'application de la négation à l'interrogation, mais de l'application de l'interrogation à la négation – ce ne sont pas, avions-nous conclu, des “questions rhétoriques”, mais des questions au sens propre.

D'autre part, les phrases telles que:

*Je ne crois pas qu'il soit heureux*

*Je n'espère pas que vous la trouverez*

avec, dans la principale, négative, certains verbes de modalité, sont décrites comme ambiguës quant à l'incidence de la négation sur le verbe de la principale ou sur celui de la complétive. L'interprétation ordinaire consiste à rattacher la négation à la complétive (“Je crois qu'il n'est pas heureux”). C'est la “négation anticipée” des grammairiens. Et l'interprétation reliant la négation à la principale, moins usuelle, se marque par un accent d'emphase sur la marque de la négation (*pas*). Donc, sous l'interprétation habituelle, la complétive est en réalité un contexte formellement positif, dont le sens négatif va s'effacer dans la double négation: *Je ne crois pas qu'il ne soit pas heureux* (“Je crois qu'il est heureux”).

Outre les interrogatives totales et les expansions subordonnées d'une proposition formellement négative (ou d'une expression au sens négatif ou dubitatif), la classe des contextes formellement positifs comprend les propositions conditionnelles, les propositions relatives au subjonctif, les phrases contenant le restrictif *ne...que*, ainsi que les

expressions prédicatives comportant le terme marqué (négatif) d'un couple de termes antonymes.<sup>16</sup>

\*

Étant donné que la nature des termes entrant dans les expressions prédicatives n'est pas neutre quant à l'interprétation de ces dernières au sens positif ou bien négatif, le domaine de la négation grammaticale ne sera pas le seul qui nous intéresse. Au niveau lexical nous trouvons également des notions pertinentes pour notre exposé: celle d'antonyme d'inversion, celle de terme polarisé et celle de terme de négation indéfini.

D'après J. Lyons, on peut distinguer quatre types de **termes opposés**: les opposés gradués, non-gradués, converses et directionnels.<sup>17</sup> Étant donné qu'ils sont définis par des traits relatifs à la négation, ce sont les deux premiers types qui retiendront notre attention.

Sont gradués les opposés pouvant être comparés. Ainsi: *chaud-froid*, *bon-mauvais*, *utile-inutile*, *tôt-tard*, etc. Ces termes sont contraires et non pas contradictoires, c'est-à-dire que les expressions prédicatives qu'ils forment peuvent être toutes les deux fausses, mais non pas toutes les deux vraies (par exemple: *Le café est chaud* et *Le café est froid*). En plus, l'assertion de l'un implique la négation de l'autre, l'inverse n'étant pas vrai (ainsi *être chaud* implique *ne pas être froid*, mais *ne pas être chaud* n'implique pas nécessairement *être froid*). Ils sont sémantiquement polarisés. L'un est non-marqué (positif); c'est le représentant générique de la catégorie, c'est-à-dire qu'il peut la représenter dans sa totalité dans certains contextes, tout en pouvant, dans d'autres, renvoyer à son pôle positif. L'autre est, en revanche, marqué, et renvoie toujours au pôle négatif.

Les opposés non-gradués (non susceptibles de comparaison) sont également des termes polarisés. Mais, à la différence des gradués, ce sont des termes contradictoires: *mortel-immortel*, *animé-inanimé*, *marié-célibataire*, *présent-absent*, etc. Les expressions prédicatives qu'ils forment ne peuvent être ni toutes les deux vraies ni toutes les deux fausses (par exemple: *Il est présent* et *Il est absent*). Et non seulement l'assertion de l'un implique la négation de l'autre, mais encore la négation de l'un implique l'assertion de l'autre (ainsi *être présent* implique *ne pas être absent*, et *ne pas être présent* implique *être absent*).

<sup>16</sup> Cf. J. Damourette et E. Pichon (1911-1940, VII, pp. 194-196), D. Gaatone (1971, pp. 140-146), P. Seuren (1974, pp. 184-186). Les contextes en question sont parfois nommés contextes affectifs. Ainsi par E. Klima (1964, pp. 311-315), qui attribue leurs particularités à la présence du trait sémantique "affectif".

<sup>17</sup> Les termes opposés sont une classe spéciale de termes contrastés. Ils impliquent une dichotomisation. La relation d'opposition se définit donc comme un contraste binaire. En plus de J. Lyons (1977, pp. 270-290), notre exposé sur les termes opposés se base sur O. Ducrot (1972, *passim*) et (1973, pp. 125-127), ainsi que sur R. Martin (1976, pp. 59-67).

Pour J. Lyons, les opposés gradués sont des **antonymes**, les opposés non-gradués étant nommés **termes complémentaires**. Nous préférons la solution de R. Martin, qui réserve le terme d'**antonymes de négation** aux opposés non-gradués et leur oppose les **antonymes d'inversion** (opposés gradués) sauvegardant de la sorte l'unité intuitivement appréhendée de la notion d'antonyme.

Tout comme les autres oppositions relatives à la négation relevant du niveau lexical, l'opposition entre les antonymes de négation et les antonymes d'inversion figurera dans le cadre descriptif que nous essayons de construire surtout comme un moyen de contrôle: lorsqu'un antonyme d'inversion peut être employé dans l'interprétation d'une phrase négative, cela démontre, comme nous l'avons vu dans la première partie de notre travail, que l'on se trouve en présence d'une négation partielle; d'autre part, son inacceptabilité dans l'interprétation d'une phrase négative prouve que l'on a affaire à une négation totale, ainsi que le montre l'analyse faite plus haut de la portée de la négation dans le cas des négations polémiques à valeur de simple rejet.

La notion de **terme polarisé** sur laquelle nous allons nous pencher à présent est, elle, syntaxique:<sup>18</sup> sont dits polarisés les morphèmes et les expressions qui ne peuvent apparaître dans les phrases positives (polarité négative) ou bien dans les phrases négatives (polarité positive).<sup>19</sup>

En français, *plutôt* et *bien*, par exemple, ont une polarité positive: *\*Il n'est pas plutôt heureux*, *\*Ce n'est pas bien moche* sont inacceptables. En revanche, *du tout*, *être la peine de* et *faire grand-chose*, par exemple, ont une polarité négative, ce qui rend compte de l'inacceptabilité de *\*Il est du tout heureux*, *\*C'est la peine de le faire*, *\*Il a fait grand-chose pour m'aider*.

Toutefois, les termes à polarité positive peuvent figurer dans les phrases négatives lorsqu'ils se trouvent eux-mêmes hors du champ de la négation. Ils peuvent également figurer dans les contextes formellement négatifs, bien entendu, et dans les phrases où il y a double négation.

Du point de vue qui nous intéresse dans ce travail, les termes polarisés servent, eux aussi, de moyen de contrôle dans l'analyse du fonctionnement syntactico-sémantique de la négation, étant donné que la possibilité de leur insertion dans la phrase donne des informations utiles sur la portée et sur la valeur de la négation. Par exemple, l'inacceptabilité des phrases telles que *\*N'est-il pas du tout heureux?*, *\*N'est-ce pas la peine de le faire?* prouve bien que la négation y porte sur l'interrogation même, alors que l'acceptabilité de *Il n'est pas du tout heureux?*, *Ce n'est pas la peine de le faire?* ainsi que de *Je ne crois pas qu'il soit du tout heureux*, *Je doute que ce soit la peine de le*

<sup>18</sup> Notre présentation des caractéristiques des termes polarisés se base sur C.L. Baker (1970), P. Seuren (1974) et R. Zuber (1973).

<sup>19</sup> En vue d'éviter la confusion entre ce phénomène et la polarisation sémantique se manifestant dans les couples de termes antonymes, on peut parler de termes à polarité positive ou bien négative dans le premier cas, et de termes non-marqués ou bien marqués dans le second cas.

*faire* démontre que l'on se trouve en présence de contextes formellement positifs (obtenus par l'effet de la double négation).

Reste à examiner la notion de **terme de négation indéfini**.

Dans les travaux sur la négation en français, on mentionne parfois une classe spéciale de termes de négation: les "forclusifs" ou "termes de négation syntaxique", qui comprennent *personne*, *rien*, *aucun*, *nul*, *pas*, *point*, *mie*, *goutte*, *guère*, *jamais*, ainsi que *plus* temporel.<sup>20</sup> Ce sont là des mots dont le sens primitivement positif s'est peu à peu effacé en raison de leur occurrence fréquente dans les phrases négatives. *Pas* et *point* ont obtenu un sens nettement négatif, et l'emploi de *ne* à leur côté est devenu linguistiquement superflu. Les autres, nommés "indéfinis", ont également acquis une valeur négative, mais leur comportement sémantique présente les particularités que voici:

Leur valeur positive intégrale s'est complètement effacée, sauf dans le cas de *personne* en fonction de substantif. Toutefois, dans certains cas, notamment dans les contextes formellement positifs, ils gardent un sens positif, véhiculant l'idée d'indétermination absolue, l'idée de "quel que soit".<sup>21</sup> Par ailleurs, les mots en question forment avec *ne* une "locution négative" inanalysable.

A nos yeux, la description des phénomènes syntaxico-sémantiques relatifs à la négation gagne en économie si l'on inclue les "indéfinis" dans la classe des mots à polarité négative, en précisant qu'ils ont pour propre de subir une modification de sens dans les contextes formellement positifs: le nouveau sens est celui du mot positif correspondant (par exemple, celui de *quelqu'un* pour *personne*) avec, en plus, l'idée d'indétermination absolue. De la sorte, nous obtenons, pour les besoins de l'analyse, **deux sous-classes de termes à polarité négative**: ceux (comme *du tout*, par exemple) dont le sens n'est pas modifiable et dont on peut se servir pour déterminer la portée et la valeur de la négation totale et, d'autre part, ceux (les "indéfinis") dont le sens est modifiable et que l'on peut employer pour déterminer la portée et la valeur de la négation partielle.

Nous dirons, pour résumer, que l'insertion des termes polarisés dans la phrase nous aide à déterminer si à deux formes de la phrase négative correspond effectivement une différence d'ordre sémantique.<sup>22</sup>

<sup>20</sup> Cf. L. Clédât (1902, pp. 190-194), L. Foulet (1946) et D. Gaatone (1971, pp. 186-199).

<sup>21</sup> Ainsi *personne* et *rien* – "personne ou chose quelle qu'elle soit", *jamais* – "période temporelle quelle qu'elle soit", *plus* – "augmentation de durée ou de fréquence quelle qu'elle soit", etc.

<sup>22</sup> En grammaire générative, les "indéfinis" sont représentés comme formant une seule catégorie avec les "indéterminés" (mots tels que *personne*). Chaque terme a une entrée lexicale et est doté d'un trait (x) positif ou négatif; par ailleurs, certains contextes exigent la présence d'un trait déterminé, et tout conflit se traduit par une structure mal formée (cf., par exemple, C. Muller, 1975, p. 17). Cette représentation se rapproche de la description qu'on en donne dans les ouvrages traditionnels et n'a guère une valeur explicative plus grande.

Forts de tous ces concepts, nous pouvons appliquer le cadre descriptif qu'ils constituent à l'analyse des mots ou classes de mots dont le sémantisme dépend dans certains de ses aspects soit de l'incidence de la négation, soit de sa valeur distinctive ou bien formelle.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Attal, P. (1984). "Deux niveaux de négation", *Langue Française* 62, pp. 4-11.
- Baker, C.L. (1970). "Double negatives", *Linguistic Inquiry* 2, pp. 169-186.
- Bond, Z.S. (1972). "Phonological units in sentence perception", *Phonetica* 25, pp. 129-139.
- Clédat, L. (1902). "Essais de sémantique: II. Les formules négatives", *Revue de Philologie Française et de Littérature* XVI, pp. 189-235.
- Damourette, J. et Pichon, E. (1911-1940). *Des Mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, t.VII, Paris, D'Artrey.
- Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*. Paris, Hermann.
- Ducrot, O. (1973). *La Preuve et le dire*. Paris, Mame.
- Ducrot, O. et Todorov, Tz. (1972). *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris, Seuil.
- Foulet, L. (1946). "Le plus quantitatif et le plus temporel". In: *Études romanes dédiées à Mario Roques*. Paris, Droz, pp. 131-147.
- Gaatone, D. (1971). *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*. Genève, Droz.
- Grahek, S. (1974). "Odredba upitne rečenice, sintaksički neobeležena pitanja i modalna funkcija intonacije", *Filološki Pregled*, I-IV, pp. 75-85.
- Grahek, S. (1982). "Deux types de phrases interrrogatives en français", *Filološki Pregled*, I-IV, pp. 123-126.
- Klima, E.S. (1964). "Negation in English". In: *Readings in the Philosophy of Language*, éd. J.A. Fodor et J.J. Katz. Englewood Cliffs, Prentice Hall, pp.246-323.
- Le Goffic, P. (1993). *Grammaire de la phrase française*. Paris, Hachette.
- Lyons, J. (1977). *Semantics*, vol. 2, Cambridge, Cambridge University Press.
- Martin, R. (1976). *Inférence, antonymie et paraphrase. Éléments pour une théorie sémantique*. Paris, Klincksieck.
- Muller, C. (1975). "Remarques syntaxico-sémantiques sur certains adverbes de temps", *Le Français Moderne* 43, pp. 12-38.
- Seuren, P. (1974). "Negatives's travels". In: *Semantic Syntax*, éd. P. Seuren. Oxford, Oxford University Press, pp. 183-208.
- Wilmet, M. (1998). *Grammaire critique du français*. Paris-Bruxelles, Duculot.
- Zuber, R. (1973). "Quelques problèmes de logique et de langage", *Langages* 30, pp. 3-19.

## SINTAKTIČKO-SEMANTIČKO DJELOVANJE NEGACIJE U FRANCUSKOM

Analiza djelovanja negacije u francuskom omogućuje izgradnju neke vrste deskriptivnog okvira za tumačenje značenjskih učinaka uključivanja pojedinih semantički definiranih klasa riječi u niječnu rečenicu, te za objašnjenje jezičnih prinuda kojima je podvrgnuta njihova uporaba u njoj. U ovom radu, autor kani postaviti temelje tog deskriptivnog okvira predočujući, u njihovoj cjelokupnosti, s jedne strane opreke vezane za domet djelovanja negacije i, s druge, one koje se tiču njezine (formalne ili razlikovne) vrijednosti.